



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 44

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 22 janvier 2025 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2025-01-07

OBJET :
MODIFICATION DE
L'INTRERET
COMMUNAUTAIRE DE LA
COMPETENCE « ACTION
SOCIALE D'INTERET
COMMUNAUTAIRE »

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT ; Christine BONNET ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ;

Excusés remplacés par le suppléant : Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Margaux PIQUELLE ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20250128-CC20250107-DE
Reçu le 06/02/2025

Le Président,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Vu l'article R227-1 du CASF,

Vu la délibération N°02 du Conseil du 14 novembre 2017 déterminant l'intérêt communautaire et fixant ce qui relève du CIAS,

Vu l'arrêté 19-00340 du préfet du Puy-de-Dôme du 13 mars 2019, actant les statuts de la communauté de communes, notamment sa compétence en matière d'Action Sociale d'intérêt communautaire et sa compétence en matière d'Enfance Jeunesse,

Considérant que les actions sociales d'intérêt communautaire peuvent être portées par d'autres services que le seul CIAS ;

Considérant que le partenariat engagé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme via la Convention Territoriale Globale est porteur des axes Petite Enfance, Enfance jeunesse, Animation de la Vie Sociale et Parentalité ;

Considérant la nécessité de proposer des actions d'animation de la vie sociale visant à répondre aux problématiques sociales collectives du territoire notamment promouvoir le renforcement des solidarités, prévenir les exclusions ou assurer des actions de préventions pour tous les publics.

Considérant la nécessité de proposer des actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire en engageant des approches qui conjuguent les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale ;

Considérant que le service enfance-jeunesse peut porter et/ou superviser ces deux axes tels qu'inscrits dans la CTG ;

Considérant l'aval et le soutien de la CAF 63 dans l'évolution de l'association la Clé des Champs déjà Espace de la Vie Sociale vers une labellisation de Centre Social à moyen terme,

Considérant que La clé des Champs, basée à Lapeyrouse puisse développer les axes Animation de la Vie Sociale et Soutien à la Parentalité sur l'ensemble du territoire,

Propose au Conseil Communautaire :

- De modifier la délibération N°13 en date du 26 novembre 2019 concernant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale comme suit :

4. Action sociale d'intérêt communautaire

Sont reconnues comme actions sociales d'intérêt communautaire :

- Le soutien au Réseau d'Aides aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.)
- **L'Animation de la Vie Sociale portée par l'association La clé des Champs (basée à Lapeyrouse)**
- **Le Soutien à la Parentalité porté par le service enfance jeunesse de la communauté de communes et/ou l'association La Clé des Champs**

- Les actions suivantes sont confiées au CIAS du Pays de Saint Eloy en application des dispositions de l'article L 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles :

- ✓ Création et gestion de services de maintien à domicile : aide à domicile, portage des repas à domicile, aide administrative à domicile, assistance informatique à domicile,
- ✓ Téléassistance aux personnes âgées,
- ✓ Création et portage de chantier d'insertion,
- ✓ Actions favorisant l'accès à la mobilité,
- ✓ Actions d'animation à destination des personnes âgées à l'échelle communautaire,
- ✓ L'EHPAD « Maurice Savy » et le foyer logements « Les Tilleuls » de Saint-Gervais-d'Auvergne,
- ✓ L'EHPAD de Menat »

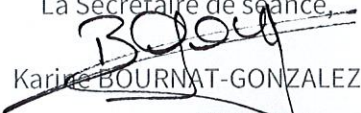
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- Charge M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy de l'exécution de la prise en compte de ces nouveaux axes d'intérêts communautaires.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le janvier 2025.

La Secrétaire de séance,


Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,


Laurent DUMAS



Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes